

## CADRE DE GESTION DE LA FORMATION CONTINUE

La formation tout au long et au large de la vie est au cœur même de la mission de l'Université de Montréal. À ce titre, l'Université de Montréal doit non seulement être à l'écoute des besoins de sa communauté, dont les diplômés, mais aussi de ceux de la société. L'Université doit pouvoir anticiper les besoins en formation de demain. La force de la recherche à l'Université de Montréal permet à ses professeurs et chercheurs d'être à l'avant-garde des innovations dans les divers champs disciplinaires et les divers milieux professionnels et à l'avant-plan des nouvelles connaissances, habiletés et compétences qui en découlent.

Inscrite dans le cycle de la création, de la diffusion et du transfert des savoirs, la formation continue est complémentaire aux autres formations offertes à l'Université. De plus, par ses liens avec les besoins en formation des individus et des organisations, elle peut contribuer en retour à l'innovation en recherche et dans les programmes de formation.

L'Université s'engage à soutenir le développement, le déploiement et la pérennité de la formation continue créditée et non créditée dans ses facultés et écoles, tout au long et au large de la vie des diplômés. Cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de programmes et d'activités pédagogiques adaptés aux besoins de formation continue identifiés par les facultés et écoles ou soumis par des associations, organisations, entreprises ou autres publics cibles dans un esprit d'innovation, d'interdisciplinarité et d'interconnexion des savoirs.

### Objectif du cadre de gestion

Le présent cadre de gestion a pour but de soutenir le développement et l'innovation en formation continue, d'en favoriser la coordination et la mise en œuvre et d'en promouvoir et valoriser la visibilité dans une perspective de synergie inter facultaire. Il vise à faciliter le développement et la gestion de la formation continue de façon efficiente et optimale.

Ce cadre de gestion est un complément des autres cadres de référence et politiques de l'UdeM.

## Définition

La formation continue, telle que définie dans la Déclaration de Hambourg <sup>1</sup>, et adoptée par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa *Cadre de référence d'éducation des adultes et de formation continue*<sup>2</sup>, « se réfère à toute activité de formation qui vise l'acquisition, le développement ou le perfectionnement de savoirs ou de compétences en regard de la vie professionnelle ou de la vie personnelle »<sup>3</sup>.

La formation continue s'adresse donc à différents publics cibles qui souhaitent diversifier et parfaire leur développement personnel et professionnel. Elle s'adresse aussi aux organisations qui souhaitent soutenir le développement professionnel de leurs membres ou de leurs employés. La diversité des activités de formation a généralement pour but de :

- Qualifier ou mettre à niveau des connaissances et des compétences pour répondre aux attentes des organismes, des ordres professionnels, incluant la mise à niveau des professionnels formés à l'étranger;
- Ajouter un complément de connaissances et de compétences nécessaires à la poursuite d'objectifs de carrière;
- Faire une réorientation de carrière;
- Obtenir un premier diplôme universitaire pour des travailleurs en exercice;
- Acquérir de nouvelles connaissances ou développer des compétences dans une vision de culture personnelle ou professionnelle.

L'offre de formation continue prend plusieurs formes, qui ne sont pas exclusives :

- *Créditée (donnant droit aux crédits pouvant mener à un diplôme universitaire)*
- *Non créditée (menant à une attestation de participation et pouvant donner droit à des unités de formation continue (UFC))*
- *Sur mesure, en partenariat avec des organisations*

## Principes directeurs

### Principe de responsabilité facultaire

L'expertise, les professeurs et les réseaux de spécialistes se trouvent dans les facultés. Ces dernières sont aussi le lieu d'attache premier des étudiants et diplômés. Elles ont donc la responsabilité du développement de la formation continue, créditée et non créditée, dans leurs champs d'études respectifs, seules ou en collaboration avec d'autres facultés. Elles

---

<sup>1</sup> Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes. [http://bv.cdeacf.ca/RA\\_PDF/54687.pdf](http://bv.cdeacf.ca/RA_PDF/54687.pdf) [03-11-2015]

<sup>2</sup> MELS. Cadre de référence gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/educ\\_adulte\\_action\\_comm/Cadre\\_de\\_reference.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/educ_adulte_action_comm/Cadre_de_reference.pdf) [16-04-2015]

<sup>3</sup> Claudie Solar, La formation continue : perspectives internationales, Paris : L'Harmattan (2005), p.265

collaborent aussi avec les diplômés et les intervenants de leurs milieux tels que les ordres professionnels, les organismes publics et parapublics, les associations ainsi que les entreprises privées dans le codéveloppement et la dispensation de formations continues.

### Principe de collaboration

Les diplômés détiennent des emplois qui exigent des compétences disciplinaires et interdisciplinaires. Offrir une réponse adaptée aux besoins de formation des professionnels et diplômés nécessite souvent une collaboration interdisciplinaire. Dans un souci de répondre aux besoins de formation continue des apprenants et des publics cibles, les facultés et l'Université peuvent bonifier leurs expertises par des partenariats et des collaborations, inter facultaires et inter universitaires, en vue d'assurer le développement optimal des activités de formation continue.

### Principe d'excellence universitaire

Il en va de la formation continue comme de toutes les formations offertes à l'Université en ce qui a trait à l'excellence. Les activités de formation continue, qu'elles soient créditées ou non, doivent respecter des normes de qualité et faire l'objet d'une évaluation. L'offre de formation continue, quant à elle, doit être évaluée régulièrement en vue d'assurer sa pertinence, son aspect concurrentiel et son excellence.

L'offre de formation est développée dans un esprit d'innovation. Partie intégrante de la mission universitaire de création et de diffusion des savoirs, l'offre de formation continue est étroitement liée aux expertises des professeurs et des chercheurs, visant notamment le transfert et l'application des connaissances. Dans ce sens, elle anticipe les répercussions des résultats probants de la recherche sur les pratiques des diplômés et des professionnels. De plus, elle répond aux besoins actuels et prospectifs des publics cibles en proposant des thématiques ancrées dans les enjeux de société et des méthodes pédagogiques innovantes.

### Principe d'accessibilité

L'Université prône des valeurs d'accessibilité à divers égards. La vitrine de l'offre de formation continue de l'Université reflète cette accessibilité par sa facilité d'accès et d'inscription aux activités, la variété des sujets et des méthodes d'apprentissage proposées aux participants, le souci de répondre aux publics différents de façon agile et créative. L'offre de formation s'adapte aux besoins évolutifs de l'apprenant tout au long et au large de sa vie.

## Principe de valorisation

L'Université valorise les activités de formation continue et reconnaît et valorise les intervenants qui contribuent à leur développement et leur déploiement.

## Responsabilités

La direction de l'Université, les facultés ou écoles offrant des activités de formation continue créditée ou non créditée et les différents services, participent à divers égards à l'essor des activités de formation continue dans notre institution et assument certaines responsabilités qui leurs sont propres ou qu'ils partagent avec d'autres. La collaboration entre les parties prenantes permet d'assurer le développement et le déploiement d'une offre de formation qui répond aux besoins des divers publics cibles.

## L'Université

L'Université, par l'intermédiaire de la Direction de la formation continue (DFC) sous l'autorité du vice-recteur responsable de la formation continue, assume la responsabilité de soutenir les facultés et écoles, de les représenter pour les questions d'ordre commun et institutionnel en matière de formation continue et d'agir à titre de facilitateur pour le développement et la visibilité de la formation continue autant à l'interne qu'à l'externe de l'Université, au niveau local, provincial, national et international.

Ce soutien se décline de diverses façons, notamment :

- Mettre en place un plan stratégique institutionnel de formation continue en adéquation avec les orientations universitaires et en concertation avec les facultés et écoles.
- Mettre en place l'écosystème de développement et de gestion de la formation continue au sein de l'Université.
- Assurer la visibilité et la promotion de la formation continue au niveau institutionnel et au niveau local, national et international.
- Dynamiser et diversifier les activités de formation continue, notamment en favorisant les projets interdisciplinaires et inter facultaires.
- Développer un cadre de qualité de la formation continue et mettre en place les outils nécessaires à sa réalisation.
- Assister les facultés dans l'élaboration de leur plan de développement en formation continue et préparer, rédiger et diffuser un rapport annuel sur la formation continue au sein de l'Université.

- Animer une communauté de pratique composée des responsables de la formation continue dans chaque faculté et école pour faciliter la collaboration et le partage des bonnes pratiques.

## Les Facultés

Les facultés ont la responsabilité première du développement, de la conception, de la qualité, de la diffusion, de la gestion financière et logistique des activités de formation continue relevant de leurs champs d'expertise. Les facultés assument plus spécifiquement les responsabilités suivantes :

- Développer et déployer des activités de formation continue disciplinaires et interdisciplinaires en lien avec leurs marchés et les besoins des publics cibles par rapport aux expertises et créneaux d'excellence facultaires dans la mesure de leurs ressources et dans le respect de la présente cadre de référence.
- Se doter d'une planification du développement de la formation continue.
- Assurer la visibilité et la promotion de la formation continue dont ils ont la responsabilité en concertation avec la DFC.
- Gérer les activités de formation continue non créditée et créditée relevant de leur faculté.
- Évaluer la qualité, la pertinence, l'aspect concurrentiel de ses activités de formation continue.
- Soutenir les professeurs, chargés de cours et autres formateurs qui s'engagent dans des activités de formation continue.
- Participer à la communauté de pratique en y déléguant la personne responsable de la formation continue dans la faculté ou école afin de faciliter la collaboration, le partage des bonnes pratiques et l'harmonisation des processus.
- Développer le sens de la formation tout au long et au large de la vie auprès des étudiants réguliers.
- Maintenir des liens privilégiés avec leurs diplômés et partenaires des milieux publics privés et associatifs, ordres professionnels, entreprises, organismes ou associations afin d'assurer une meilleure visibilité de l'offre de formation continue et assurer le développement d'activités de formation continue pertinentes.

## Les différents services de l'Université

Les différents services de l'Université, sont responsables, à l'intérieur de leur mandat, de contribuer au développement et à l'essor de la formation continue à l'Université de Montréal en soutenant l'Université et les facultés en matière de formation continue et ce, dans le respect des politiques et règlements institutionnels. Ils sont également responsables de prendre en compte la formation continue dans le cadre de leurs activités, politiques et règlements.

## Le Comité Consultatif de Formation Continue (CCFC)

Un Comité Consultatif de Formation Continue (CCFC) sera constitué en vue de s'assurer de l'actualisation du Cadre de gestion de la formation continue de l'Université de Montréal.

*Version du 10 décembre 2018*